

séparées ou indiennes), les petits Indiens fréquentent les écoles publiques ou les écoles séparées. En 1965, la population s'élevait à 15,000 enfants, dont 2,400 Indiens. Les écoles du Yukon suivent volontairement les programmes d'enseignement en vigueur en Colombie-Britannique.

La Division de l'éducation de la Direction des régions septentrionales, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, dirige le régime scolaire des Territoires du Nord-Ouest (Districts de Mackenzie, Franklin et Keewatin) en vertu d'une entente avec le gouvernement territorial. En sa qualité d'organe de gestion, le gouvernement fédéral finance le fonctionnement des écoles, mais il est défrayé par le gouvernement du territoire au sujet des élèves qui ne sont ni des Indiens ni des Esquimaux. Pour l'année scolaire 1966-1967, le nombre total des inscriptions se chiffrait par 7,792 (pour l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Québec arctique), dont 3,340 Esquimaux, 1,371 Indiens et 3,081 autres. Les districts des écoles publiques et séparées de Yellowknife ainsi que le district des écoles séparées de Hay River sont en partie financés par les taxes locales et en partie par les subventions d'appoint versées par le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial. La Division de l'éducation fournit des services d'inspection et de surveillance. Ce sont les programmes d'études de l'Alberta, qui se modifient de plus en plus, que l'on suit dans les écoles des Territoires du Nord-Ouest. On accomplit des progrès notables en ce qui concerne les aménagements scolaires; l'instruction de base est offerte, aux niveaux élémentaire et secondaire, à tous les enfants des Territoires et aux petits Esquimaux du Québec septentrional, de même que la formation professionnelle, qui est également à la disposition des jeunes adultes qui manifestent de l'intérêt et des aptitudes particulières. Ce programme intégré, qui s'adresse aux enfants de toutes races vivant dans le Nord, comporte la construction d'écoles et de résidences d'étudiants, la préparation de programmes d'études adaptés aux régions septentrionales, l'octroi de bourses et d'autres formes d'aide aux étudiants, ainsi que la mise au point de programmes spéciaux de formation professionnelle et technique appropriés aux besoins locaux, dans des domaines tels que la construction, les transports et les mines. (Voir aussi pp. 230-232.)

Enseignement spécialisé

On s'intéresse de plus en plus à l'éducation des enfants exceptionnels, c'est-à-dire, ceux qui requièrent une attention toute particulière. De nouveaux types de classes spéciales sont parfois organisés par les parents dont les enfants souffrent d'un handicap commun et qui s'unissent pour apporter leur aide et montrer la nécessité d'un tel service; par la suite, ces classes sont prises en charge par des organismes publics. Les progrès en ce qui concerne l'organisation d'un tel enseignement varient d'une province à l'autre. Ce sont surtout dans les centres urbains que les régimes scolaires comportent cet enseignement; dans les régions rurales, l'administration s'occupe très peu de l'enfant qui requiert une attention spéciale, à l'exception des enfants qui sont admis dans les pensionnats. Il y a six écoles pour les aveugles, quinze pour les sourds et un certain nombre d'écoles de formation pour les enfants oligophrènes. Il existe des classes spéciales dans les sanatoriums, les hôpitaux psychiatriques et les maisons de correction. Dans un bon nombre de villes, il y a des classes pour les enfants qui ont l'ouïe ou la vue faibles, ceux qui sont physiquement et mentalement désavantagés et quelques classes pour les enfants très doués.

Le corps enseignant

Toutes les provinces exigent des candidats aux certificats d'enseignement élémentaire au moins un diplôme d'études secondaires et une année ou plus de formation professionnelle dans une faculté ou dans un collège de pédagogie. La formation consiste habituellement en des cours de formation professionnelle et générale et en des périodes de stage. Les instituteurs du niveau secondaire sont généralement des diplômés universitaires qui ont suivi une année supplémentaire de formation professionnelle dans un collège de pédagogie ou dont les études ont été sanctionnées par un diplôme en pédagogie. Les ministères de l'éducation ont de plus en plus tendance à confier aux universités le soin de former les